Manifestation du 1er mai : la préfecture de police contraint les commerces sur le parcours à fermer leurs portes

29/04/2019 à 12h37



Limiter la casse au maximum. Tel est l'objectif de la Préfecture de police de Paris qui, dans la perspective des manifestations du 1er mai, prend un arrêté de fermeture des établissements présents sur le parcours du principal cortège qui partira de Montparnasse pour rejoindre la place d'Italie. Le même arrêté prévoit « l'interdiction de stationnement des véhicules, de 6 heures à 20 heures, sur l'itinéraire emprunté lors de la manifestation ».

Cette année, les responsables des commerces, débits de boissons et restaurants seront obligés de fermer leurs portes et « de mettre en place des moyens de protection de leurs établissements contre les dégradations et pillages », précise la préfecture dans un communiqué publié ce lundi. Les « terrasses » ou « étalages » devront être vidées « de tout mobilier pouvant servir de projectile ou d'arme par destination ». Ces mesures pourront être levées « au cas par cas » et en fonction de l'évolution de la situation, ajoute la préfecture de police.